



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Points 15 a) et 15 b) de l'ordre du jour provisoire

Renforcement des capacités

Renforcement des capacités au titre de la Convention

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

**Rapport de synthèse sur l'application du cadre
pour le renforcement des capacités
dans les pays en développement**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport a été établi pour faciliter le suivi et l'évaluation annuels par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, annexé à la décision 2/CP.7. Il reprend sous une forme synthétique les informations figurant dans les 16 deuxièmes communications nationales, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et les autres documents soumis chaque année par les Parties concernant la période écoulée entre septembre 2011 et décembre 2011. La présentation de ces informations repose sur les différents éléments du cadre pour le renforcement des capacités. Le présent rapport peut aider les Parties pour le suivi annuel de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Les informations communiquées par les organisations des Nations Unies et d'autres institutions sont affichées sur le site Web de la Convention à l'adresse: http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/1033.php.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la nécessité de mener des consultations internes.

Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction..... | 1–7 | 3 |
| A. Mandat..... | 1–2 | 3 |
| B. Objet de la présente note | 3–6 | 3 |
| C. Mesure que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre | 7 | 4 |
| II. Aperçu des activités de renforcement des capacités | 8–29 | 4 |
| A. Activités de renforcement des capacités entreprises par les Parties | 8 | 4 |
| B. Aperçu des besoins en matière de renforcement des capacités signalés dans les rapports des Parties | 9–22 | 7 |
| C. Activités de renforcement des capacités entreprises par les organismes des Nations Unies et d’autres institutions | 23–25 | 9 |
| D. Activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto..... | 26–29 | 9 |

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties, par ses décisions 2/CP.7 et 4/CP.12, a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les activités entreprises en application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement (ci-après dénommé le cadre pour le renforcement des capacités), en se fondant sur les informations présentées dans les documents soumis par les Parties, les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), les évaluations des besoins technologiques et les auto-évaluations nationales des capacités.

2. Par ses décisions 29/CMP.1 et 6/CMP.2, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a prié le secrétariat de tenir compte dans son rapport de synthèse des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement en se fondant sur les informations présentées dans les documents soumis par les Parties et dans les rapports des organismes multilatéraux et bilatéraux concernés et du secteur privé, ainsi que sur les informations relatives aux activités du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) concernant la répartition régionale des activités de projet au titre du MDP et des activités connexes de renforcement des capacités.

B. Objet de la présente note

3. Le présent rapport de synthèse résume les informations concernant les activités de renforcement des capacités entreprises dans les pays en développement, notamment les besoins et les lacunes constatés sur le plan des capacités, ainsi que l'expérience acquise et les enseignements retenus à cet égard. Il est centré sur les activités entreprises et notifiées entre septembre 2011 et décembre 2011. Il complète le rapport de synthèse consacré à la période écoulée entre septembre 2010 et août 2011¹.

4. Les informations sont tirées des comptes rendus des activités présentés par les Parties non visées à l'annexe I dans les communications nationales et les PANA. Les rapports des organismes des Nations Unies concernés ont également été pris en compte. Les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) n'ont pas fait parvenir de communications nationales au cours de la période considérée.

5. Le Danemark et la Commission européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ont présenté une communication sur le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto².

6. Les informations sont présentées suivant les éléments du cadre pour le renforcement des capacités. Les informations soumises par les organismes des Nations Unies et d'autres institutions peuvent être consultées sur le site Web de la Convention³. Les informations ne sont pas toujours complètes car, dans certains domaines, aucune information sur les activités n'était disponible.

¹ FCCC/SBI/2011/15.

² FCCC/SBI/2012/MISC.9.

³ http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/1033.php.

C. Mesure que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

7. Le SBI pourrait prendre en considération les informations figurant dans le présent rapport aux fins du suivi annuel de l'application du cadre pour le renforcement des capacités.

II. Aperçu des activités de renforcement des capacités

A. Activités de renforcement des capacités entreprises par les Parties

8. Les activités de renforcement des capacités décrites par les Parties dans les documents soumis entre septembre 2011 et décembre 2011 concernent les 15 domaines prioritaires distingués dans le cadre pour le renforcement des capacités, un certain nombre de Parties ayant signalé des progrès sensibles. Étant donné que de nouvelles activités ont pu être entreprises depuis la soumission des documents susmentionnés, le présent rapport ne rend peut-être pas parfaitement compte des progrès accomplis et n'a donc qu'une valeur indicative. Voici quelques exemples des activités de renforcement des capacités réalisées dans les 15 domaines prioritaires, et tels qu'ils ont été communiqués par les Parties:

a) Renforcement des capacités institutionnelles, notamment consolidation des secrétariats nationaux chargés des questions relatives aux changements climatiques ou des centres nationaux de coordination ou mise en place de telles structures, selon le cas: De nombreuses Parties ont indiqué que des organes et des entités nationaux de coordination ont été créés pour faciliter l'application des plans d'action nationaux pertinents. Les Parties ont nommé les entités qui sont chargées de la conception et de l'application des politiques, des plans et des programmes environnementaux;

b) Création de conditions favorables ou optimisation de ces conditions: De nombreux pays se sont attelés à l'élaboration ou au renforcement de la législation relative aux changements climatiques. Les Parties ont indiqué que la création de conditions plus favorables à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et à la réalisation d'autres activités dans le secteur de l'énergie exigera l'harmonisation d'un certain nombre de lois et de politiques et, dans certains cas, l'adoption de lois supplémentaires;

c) Communications nationales: Le Fonds pour l'environnement mondial, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Banque mondiale, a apporté une aide financière aux Parties non visées à l'annexe I afin qu'elles établissent leurs communications nationales. Les Parties ont indiqué que, pour préparer leur deuxième communication nationale, elles se sont appuyées sur les résultats de leur première communication ainsi que sur les enseignements tirés de cette expérience. Grâce à cette démarche, beaucoup de pays sont parvenus à améliorer le renforcement des capacités aux niveaux institutionnel, juridique et technique;

d) Programmes nationaux concernant les changements climatiques: Plusieurs Parties ont noté que, si la plupart des pays en développement contribuent pour une part négligeable aux émissions mondiales de GES, ils sont en revanche touchés d'une manière disproportionnée par les changements climatiques. En conséquence, de nombreuses Parties ont adopté des politiques qui inscrivent la planification et le développement national dans le contexte de l'adaptation à ces changements. Certains pays disposent déjà d'une politique ou d'un plan national en la matière alors que dans d'autres, ces dispositifs sont encore en cours d'élaboration;

e) Inventaires des GES, gestion des bases de données sur les émissions et systèmes de collecte, de gestion et d'exploitation des données d'activité et des coefficients d'émission: Toutes les Parties ont mis à jour et communiqué leur inventaire des émissions et des absorptions anthropiques de GES. Des activités de formation ont été consacrées notamment à l'établissement des inventaires de GES, conformément aux normes et aux méthodes définies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et au fonctionnement des systèmes de gestion de ces inventaires;

f) Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation: Des plans d'action pour l'évaluation de la vulnérabilité et la mise en œuvre de mesures d'adaptation sont en cours d'élaboration dans la plupart des pays. Ces évaluations prévoient notamment l'adoption de mesures institutionnelles et juridiques, la mise au jour des incidences et leur évaluation, ainsi que des programmes de formation à l'intention des experts et des populations locales;

g) Renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation: La vulnérabilité aux changements climatiques n'est pas seulement fonction des variations de la fréquence ou de la durée des phénomènes climatiques mais aussi de la capacité d'y faire face d'une manière adéquate. Les Parties ont indiqué que des activités de renforcement des capacités sont en cours pour promouvoir l'adaptation aux effets des changements climatiques dans des domaines très divers tels que les ressources en eau, la sécurité alimentaire, la santé humaine, les catastrophes naturelles, les forêts et les écosystèmes côtiers, l'élevage et les infrastructures matérielles. Parmi les activités en cours, on peut citer notamment les ateliers de formation pour la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des capacités d'adaptation aux variations du climat, la conception de plans d'assurance contre les risques climatiques à l'intention des agriculteurs et leur placement sur le marché, et l'appui à l'adaptation en faveur des petits exploitants;

h) Évaluation, en vue de leur mise en œuvre, des solutions qui s'offrent pour atténuer les effets des changements climatiques: L'évaluation analyse au niveau national le coût et les effets potentiels des technologies et des pratiques qui peuvent être mises en œuvre pour réduire les émissions de GES. Certains pays ont lancé des plans d'action pour l'atténuation qui sont centrés sur les économies d'énergie, l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables. Dans certains pays, la politique énergétique s'inscrit dans le cadre de l'évolution vers une économie sobre en carbone. Même si les pays en développement n'ont pas d'objectif de réduction d'émissions, certaines Parties ont indiqué que, dans le domaine des activités d'atténuation de toute manière bénéfiques (économies d'énergie et développement de sources d'énergies renouvelables), le renforcement des capacités peut avoir des retombées économiques, sociales et environnementales positives;

i) Recherche et observation systématique (services météorologiques, hydrologiques et climatologiques, notamment): La recherche sur les phénomènes et les systèmes météorologiques et climatiques et leur observation systématique occupent une place importante dans les efforts déployés par un pays pour parvenir à un développement durable et sont essentielles pour mesurer l'ampleur des variations météorologiques et climatiques qui s'y produisent. De nombreuses Parties ont indiqué qu'elles appliquent des programmes de suivi et de recherche donnant lieu à des rapports sur des sujets tels que la qualité de l'air et du milieu marin, l'environnement et le suivi météorologique. Certains pays ont fait savoir qu'une première évaluation des systèmes d'observation systématique a eu lieu afin que des recommandations puissent être formulées pour les améliorer;

j) Mise au point et transfert de technologies: Il a été reconnu que le transfert de technologies et de technologies écologiquement rationnelles est impératif pour désamorcer la menace des changements climatiques à chaque étape du processus découlant de la Convention. Certaines Parties ont indiqué que des mesures ont été prises pour faciliter le transfert de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels et en faciliter l'accès,

notamment une évaluation des besoins technologiques, l'achat, le transfert et l'adaptation des technologies aux besoins locaux par des institutions des secteurs public et privé, et la promotion de stratégies et de programmes d'aide à l'innovation;

k) Amélioration du processus décisionnel, notamment fourniture d'une aide pour la participation aux négociations internationales: Des mesures ont été prises pour sensibiliser les décideurs qui participent à l'application des programmes de développement durable et améliorer leurs connaissances au sujet des changements climatiques, afin qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause;

l) Mécanisme pour un développement propre (MDP): Certaines Parties ont signalé que des progrès importants ont été enregistrés en ce qui concerne les activités de projet enregistrées au titre du MDP, alors que d'autres ont fait savoir que l'absence de bureau chargé du MDP ainsi que de mesures et de lois pour en appuyer l'action est très pénalisante;

m) Besoins découlant de l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention: Les pays les moins avancés (PMA) ont indiqué qu'ils s'efforcent de trouver des solutions pour réduire les vulnérabilités causées par les changements climatiques dans les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables. Parmi les activités de renforcement des capacités réalisées dans les PMA, il convient de citer le programme de bourses destiné à de jeunes universitaires étudiant les changements climatiques, la réalisation d'une publication réunissant les meilleures pratiques des PMA et les enseignements tirés par ces pays du processus PANA et, enfin, un projet destiné à aider les PMA africains à élaborer des stratégies nationales pour participer aux négociations sur le climat et aplanir les difficultés qu'ils rencontrent pendant ces négociations (par exemple, difficultés linguistiques dues à l'utilisation de l'anglais, absence de politiques en matière de climat, et manque de connaissances techniques en ce qui concerne les techniques et la méthodologie de la négociation);

n) Éducation, formation et sensibilisation du public: L'éducation, la formation et la sensibilisation du public sont des éléments essentiels de tout programme consacré aux changements climatiques. La formation et la sensibilisation progressent, et des programmes consacrés aux questions environnementales et aux changements climatiques sont progressivement mis en place à tous les niveaux, de l'école primaire à l'université. Des initiatives sont prises également par la société civile, et certaines catégories de la population font l'objet d'efforts particuliers afin que leurs membres soient mieux informés des causes des changements climatiques. De nombreuses Parties ont lancé des initiatives qui feront sensiblement avancer l'éducation et la sensibilisation dans ces domaines;

o) Information et constitution de réseaux, notamment création de bases de données: Le caractère planétaire des changements climatiques réclame le partage et la mise en commun des données, des informations, des compétences spécialisées et des capacités financières à tous les niveaux si l'on entend trouver des solutions plus appropriées et plus efficaces au problème. Les capacités ont aussi été renforcées dans le secteur privé, parmi les organisations non gouvernementales et dans les groupes communautaires locaux. Les politiques nationales relatives aux changements climatiques adoptées dans certains pays prévoient la coopération, la collaboration et la constitution de réseaux internationaux, y compris la promotion d'activités de recherche internationales fondées sur la collaboration Nord-Sud et Sud-Sud qui faciliteront la diffusion d'informations factuelles sur l'adaptation aux changements climatiques et sur l'atténuation de leurs effets.

B. Aperçu des besoins en matière de renforcement des capacités signalés dans les rapports des Parties

9. Les Parties ont souligné qu'il est essentiel de disposer de capacités adaptées et suffisantes pour faire face aux changements climatiques. Ces capacités devraient viser le large éventail d'activités et de problématiques liées aux causes profondes des changements climatiques et aux moyens d'en atténuer les effets et de s'y adapter. De plus, il faut veiller à ce que les capacités soient suffisantes pour que la question des changements climatiques soit prise en compte dans les programmes de développement, les programmes d'étude et la vie quotidienne de toutes les couches de la population.

10. Malgré des progrès réels, les Parties ont fait état du déficit de connaissances et du manque de compréhension qui subsistent et auxquels il importe de remédier pour apporter des solutions plus efficaces aux problèmes posés par les changements climatiques.

11. En particulier, de nombreux pays en développement indiquent que les changements climatiques et leurs effets ne sont pas bien compris. Cela tient en partie au fait que les modèles climatiques sont encore très imparfaits dans leurs projections sur l'évolution du climat. Il faut aussi renforcer la recherche sur les effets des changements climatiques, l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets. Cette recherche doit être correctement coordonnée, et les résultats exploités de manière à pouvoir être utilisés par les décideurs.

12. Les Parties ont recensé un certain nombre d'obstacles qui risquent de compromettre l'application des mesures d'adaptation à tous les niveaux. Les principales difficultés sont liées au manque de ressources matérielles et financières ainsi qu'à l'insuffisance du capital humain et de la coordination institutionnelle. Parmi les autres problèmes qui ont été identifiés, elles citent le manque de données scientifiques, de données historiques sur le climat, de réseaux de suivi et de capacités d'analyse; l'extrême pauvreté, la mauvaise santé et le faible niveau d'instruction; le manque de spécialistes capables de mettre en pratique les stratégies au niveau communautaire, où les effets des changements climatiques sont manifestes; le manque de participation du secteur privé; et la capacité limitée qu'ont les acteurs non gouvernementaux de comprendre les problèmes liés aux changements climatiques et de s'y attaquer.

13. Le succès des mesures d'adaptation aux menaces que les changements climatiques représentent pour la planète exigera sans nul doute une coopération régionale et internationale d'une ampleur sans précédent. Au niveau national, la réduction des risques devra de plus en plus être prise en compte dans les politiques de développement et les processus de planification.

14. Une Partie a estimé qu'en Afrique le manque de spécialistes des changements climatiques de niveaux doctoral et postdoctoral est un grave problème et qu'une aide est nécessaire à cet égard. L'absence de débouchés professionnels pour les titulaires de doctorat, dont beaucoup quittent le secteur de la recherche et de l'enseignement, est un handicap. Les climatologues de niveaux doctoral et postdoctoral peuvent en effet contribuer à faire progresser la formation en constituant un réservoir d'enseignants capables d'encadrer les doctorants. De plus, ces scientifiques peuvent jouer un rôle important en diffusant les résultats de leurs recherches dans les revues scientifiques et à travers l'enseignement qu'ils dispensent aux étudiants de premier cycle; enfin, ils peuvent participer à la direction et à la gestion des projets et des programmes relatifs aux changements climatiques.

15. Certaines Parties ont noté que les changements climatiques tendent à être perçus comme comportant moins de risques que d'autres phénomènes et facteurs de perturbation et qu'ils ne sont donc pas prioritaires. Pour remédier à cela, les Parties ont indiqué qu'il faut investir dans la sensibilisation du public, en particulier de ceux dont les moyens de subsistance sont fortement tributaires de la stabilité du climat.

16. Les Parties ont insisté sur la nécessité de développer de nouvelles technologies et de transférer les technologies existantes. Il faut mettre au point des technologies fondées sur des énergies nouvelles et propres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que des technologies qui permettent de résoudre les problèmes de pénurie d'eau dans l'agriculture liée aux changements climatiques en mettant au point des variétés végétales et des races de bétail résistantes à la sécheresse, et permettant d'assurer la sécurité alimentaire. Les Parties ont souligné qu'il convient de s'attaquer à la fois aux problèmes matériels qui se posent en matière d'accès aux technologies et aux compétences correspondantes requises et aux problèmes immatériels liés à l'adoption ou la non-adoption des technologies. Les problèmes immatériels sont notamment le coût des technologies, le mauvais fonctionnement des marchés qui empêchent leur mise en œuvre, les problèmes de conception (inadaptation aux conditions locales, par exemple), et les préférences des consommateurs. Dans beaucoup de pays, l'adoption des technologies est freinée parce qu'elles ne sont pas prises en compte comme il le faudrait dans les stratégies, les politiques et les plans de développement à long terme et parce que la coopération institutionnelle est insuffisante. Ces obstacles peuvent être surmontés avec l'aide de la communauté internationale.

17. Certaines Parties n'ont pas d'institution spécifiquement chargée de la collecte, du stockage et de l'analyse des données relatives aux émissions et à l'absorption des GES. En conséquence, les informations sont recueillies lors de consultations seulement lorsque cela est nécessaire et il n'existe pas de gestion centralisée et permanente des données.

18. Plusieurs Parties ont indiqué que des investissements de long terme dans la recherche-développement sont nécessaires pour renforcer les capacités dans ce domaine et dans le domaine de l'innovation.

19. Les Parties ont indiqué que la sensibilisation du public et la mise au point de stratégies de communication sont une priorité pour rendre la question des changements climatiques accessible au public. Malgré les progrès réalisés, la sensibilisation, qui demeure lacunaire et limitée, est encore considérée comme faible dans de nombreux pays en développement, ce qui nuit à une application efficace de la Convention. À cause des taux élevés d'analphabétisme dans certains de ces pays, il est difficile pour la population de comprendre les messages. À cela s'ajoutent la complexité et la technicité de la Convention. C'est pourquoi, il est jugé impératif d'investir dans une meilleure sensibilisation aux changements climatiques.

20. Outre les efforts de sensibilisation à réaliser auprès des populations locales, les Parties ont souligné l'importance de veiller à ce que les stratégies de communication s'adressent aussi aux décideurs de haut niveau afin que les changements climatiques soient pris en compte dans les politiques nationales de développement.

21. En ce qui concerne l'observation systématique, les systèmes d'observation météorologique, atmosphérique, climatologique, satellite, hydrologique et autres sont des outils essentiels pour étudier le climat de la planète. Toutefois, certains pays ne disposent pas de tels systèmes. Si le principal obstacle est d'ordre budgétaire, d'autres besoins nationaux plus urgents font reculer les programmes d'observation systématique dans l'échelle des priorités. Cette situation a entraîné le recul des opérations de maintien et de suivi des systèmes d'observation systématique dans les stations de réseaux. L'amélioration des réseaux nationaux d'observation a été extrêmement lente.

22. Certaines Parties ont indiqué qu'elles ne sont pas parvenues à élaborer de projets au titre du MDP, par manque de compétences techniques, par manque de compréhension et de volonté politiques. La plupart des projets au titre du MDP qui sont menés à bien dans les pays émergents sont dotés d'un volet assistance technique qui permet de s'assurer que les objectifs du programme sont remplis. L'assistance technique peut concerner divers domaines: commercialisation, formation, diffusion de l'information, développement de marchés et information auprès des consommateurs.

C. Activités de renforcement des capacités entreprises par les organismes des Nations Unies et d'autres institutions

23. Plusieurs organismes des Nations Unies et autres institutions interviennent dans les différents domaines répertoriés dans le cadre pour le renforcement des capacités, s'efforçant de répondre aux besoins qui y sont constatés. Des tableaux présentant des renseignements sur les activités entreprises sont affichés sur le site Web de la Convention⁴. Chaque tableau correspond à un domaine prioritaire retenu dans le cadre pour le renforcement des capacités.

24. Pour planifier et apporter un appui au renforcement des capacités, les organismes des Nations Unies adoptent généralement une démarche laissant l'initiative aux pays. Actuellement, les organismes des Nations Unies s'emploient, en particulier, à promouvoir les initiatives de coopération Sud-Sud qui ont aidé à l'instauration et au renforcement de partenariats très larges entre les Parties, ainsi qu'à la conception, la formulation et l'exécution de projets de renforcement des capacités.

25. Des pays africains ont rendu compte des enseignements tirés de l'élaboration et de l'application de mesures d'atténuation adaptées à leurs besoins nationaux et ont échangé des données d'expérience et des meilleures pratiques dans ce domaine à l'occasion d'un atelier organisé par le secrétariat et par le PNUE en novembre 2011 à Nairobi (Kenya)⁵.

D. Activités de renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

26. Dans le cadre de ses fonctions de réglementation du MDP, le Conseil exécutif a continué de prendre des mesures en vue d'assurer une meilleure répartition géographique des activités de projet au titre du MDP et la participation d'un plus grand nombre de parties prenantes. Parmi les activités régulières, on peut mentionner la séance de questions-réponses, ouverte à tous les participants intéressés, que le Conseil exécutif du MDP organise à chaque session des organes subsidiaires et une rencontre informelle entre le Conseil exécutif du MDP et les parties prenantes à chaque réunion du Conseil.

27. Le PNUE, agissant en coopération avec le secrétariat, a continué d'administrer le CDM Bazaar, portail Web destiné à faciliter l'échange d'informations entre acquéreurs, vendeurs et prestataires de services participant au MDP⁶.

28. Le cadre de Nairobi⁷ est une autre initiative majeure lancée conjointement par le secrétariat, la Banque africaine de développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le PNUD, le PNUE, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et la Banque mondiale. Les activités entreprises en application de ce cadre pour renforcer les capacités aux fins de la participation au MDP dans les pays africains se sont poursuivies, l'accent étant mis principalement sur l'aide aux pays de l'Afrique subsaharienne. En particulier, des efforts accrus ont été faits pour que la mise au point et l'exécution de projets au titre du MDP suscitent davantage d'intérêt, ainsi que pour renforcer les capacités des autorités nationales désignées (AND) et les rendre pleinement opérationnelles, promouvoir les possibilités d'investissement, améliorer les activités de communication au niveau local et encourager la coopération interinstitutions.

⁴ http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/1033.php.

⁵ <http://www.transport2012.org/transport-climate-change-news/2011-11-15,nama-workshop-nairobi.htm>.

⁶ <http://www.cdm-bazaar.net/>.

⁷ http://cdm.unfccc.int/Nairobi_Framework/index.html.

29. Le Forum des AND, qui a été créé pour encourager une plus large participation au MDP et permettre aux AND de procéder à un échange de vues et de données d'expérience, s'est réuni une fois au cours de la période considérée.
